



**HAL**  
open science

## Traductologues, traducteurs, un dialogue difficile

Freddie Plassard

► **To cite this version:**

Freddie Plassard. Traductologues, traducteurs, un dialogue difficile. Michel Ballard. Qu'est-ce que la traductologie?, Artois Presses Université, 2006, Qu'est-ce que la traductologie?, 2-84832-046-X. halshs-01395999

**HAL Id: halshs-01395999**

**<https://shs.hal.science/halshs-01395999>**

Submitted on 11 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Traductologues, traducteurs, un dialogue difficile

La question posée par l'intitulé même du colloque, « Qu'est-ce que la traductologie ? », situe d'emblée les réponses ou éléments de réponse attendus dans l'ordre d'une réflexion épistémologique, amenant à préciser la nature ou le type de discours tenu, son objet, voire sa finalité. A ces questions initiales, diverses réponses ont déjà été apportées, notamment par J.R. Ladmiral qui, dans l'horizon de la traductologie française, a contribué pour une part importante à jeter les bases de la discipline (1979 : 211) :

« la traduction est une pratique, qui a son ordre propre : comme telle, elle se définit par opposition au discours de la théorie et au fantasme de prétendues techniques. (...) le seul bénéfice que l'on est en droit d'attendre d'une théorie de la traduction ou traductologie, consiste à clarifier et à classer (...) les difficultés de traduction, à les conceptualiser pour articuler une logique de la décision. Il s'agit seulement d'« éclairer » (aufklären) le traducteur, de lui fournir des « aides à la décision » facilitant ses choix de traduction en les lui rendant conscients grâce à des outils conceptuels (...) »

La traductologie se trouve de la sorte positionnée en regard ou en parallèle d'une pratique, celle de la traduction, qu'elle se donne pour tâche de décrire, non pas dans la perspective d'apporter un savoir supplémentaire mais plutôt d'élaborer des concepts clés permettant de la « parler », de la verbaliser et de la conceptualiser, perspective qui nous amènera ici à envisager, en contrepartie, le point de vue des traducteurs eux-mêmes. Poser la traductologie comme un discours théorique tenu sur une pratique, celle de la traduction, implique à son tour de définir ce qu'on entend par traduction. Concept inassignable selon J.R. Ladmiral (2002), la traduction consiste à restituer une identité de sens dans une équivalence des formes (Lederer, 2002 : 27), tout en tenant compte des paramètres de la communication et des contraintes imposées au traducteur, ajoutent J. Delisle, H. Lee-Jahnke et M. Cormier (1999 : 83). Ce sont précisément les modalités, conditions, processus mobilisés pour réaliser ce transfert qu'entend expliciter la traductologie, dût-elle, pour ce faire, puiser à des disciplines diverses qui la nourrissent, allant de la psychologie à la théologie en passant par l'analyse littéraire et la philosophie pour certains (Ladmiral, 1989 : 10), tandis que pour d'autres, elles relèvent à un titre ou à un autre des sciences du langage. Carrefour de disciplines au statut encore incertain, la traductologie n'en doit pas moins développer une conceptualisation qui lui soit propre pour construire et décrire adéquatement son objet. C'est son orientation sur la pratique qui, toujours selon J.R. Ladmiral, (1997 : 14-15) en fait une discipline moins « scientifique » au sens des sciences exactes qu'une praxéologie, une « science de la pratique » (Handlungswissenschaft), point sur lequel J.R. Ladmiral et D. Seleskovitch se rejoignent, témoin ces propos de D. Seleskovitch (1991 : 14) :

“Je conclurai sur la place autonome que doit prendre la traductologie en tant que science parmi d'autres sciences, notamment aux côtés de la linguistique à laquelle depuis trop longtemps elle a été abusivement soumise : que celle-ci soit structurale ou générative, qu'elle soit Discourse Analysis ou Textlinguistik, la linguistique ne peut se substituer à la traductologie, car son objet est la langue des textes et non l'activité de traduction. »

Ces propos pointent d'emblée deux dimensions : d'une part la nécessité pour la traductologie de se démarquer de disciplines connexes ayant pour objet le langage et auxquelles elle est encore assimilée voire annexée, et la dimension d'activité ou de pratique qu'est la traduction, dimension qui exclut de s'en tenir au seul regard linguistique sur le produit et autorise par là-même à élargir la gamme des disciplines auxquelles puiser pour étayer une argumentation.

C'est par là faire le constat que la traductologie semble ne pas se suffire à elle-même, puisqu'il lui faut sans cesse alimenter son propre discours par ceux tenus dans d'autres champs. Affirmer la place spécifique de la traductologie dans les sciences humaines d'une part et par rapport aux sciences du langage en particulier pour souligner sa fonction de description, d'explication et de conceptualisation d'une pratique, n'est pas exempt de tout écueil, dont la dérive techniciste de la théorisation, laissant penser qu'il existe une relation de continuité linéaire, d'application, entre discours théorique et pratique, telle que la théorie se bornerait à la définition de recettes ou de techniques de traduction que la pratique aurait pour objet d'appliquer (Ladmiral, 1987 : 13), là où, en réalité, la relation est d'ordre dialectique, l'une éclairant l'autre, dans la mesure précisément où il ne s'agit pas de décrire des techniques à appliquer mais de rendre compte d'une pratique (Ladmiral, 1989 : 10-11). C'est de ce fait poser une distance, voire une relative autonomie entre théorie et pratique, tout en incitant à s'interroger sur le positionnement respectif, voire l'éventuelle priorité de l'une par rapport à l'autre, réitération de l'insoluble question de la poule et de l'œuf. On pourrait, dans le même ordre d'idées, se demander pourquoi, alors que le discours traductologique est censé éclairer la pratique, celle-ci se définit, paradoxalement, « par opposition » au discours de la théorie.

De ces constats initiaux découle une typologie des discours traductologiques, répertoriés en *discours impressionniste* ou *littéraire*, celui des praticiens s'exprimant sur leur pratique – peut-être conviendrait-il ici de préciser de quels praticiens il s'agit, en *discours clinique*, laissant entrevoir l'atelier du traducteur, en *discours descriptif*, à visée pédagogique ou évaluative, s'inscrivant dans l'héritage de la philologie par opposition à une *traductologie productive*, ayant pour objectif de faire bénéficier la pratique des acquis de la théorie, notamment par l'analyse d'erreurs, voire à une *praxéologie* de la traduction, ayant pour vocation d'apporter son aide théorique au travail du traducteur sur le terrain et décrivant à ce titre la façon de procéder pour traduire. La tâche du traductologue, nous rappelle J.R. Ladmiral (1987 : 8), consiste effectivement à produire un discours sur la traduction qui soit utilisable par les praticiens, les traducteurs eux-mêmes. Ici, la traductologie se situe implicitement en amont d'une pratique qu'elle est censée éclairer, ce qui ne l'empêche pas, à d'autres moments, de se situer en aval, dans la mesure où il s'agit de répertorier ou de conceptualiser des difficultés de traduction, forcément déjà rencontrées. Cette esquisse de typologie met en évidence que le discours traductologique est tantôt le fruit de l'élaboration des praticiens, tantôt celui des théoriciens, et le statut épistémologique de ces productions discursives reflète cette distinction, tout en étant source d'un clivage auquel ce même auteur entendait « s'attaquer », en 1979, avec la publication des *Théorèmes pour la traduction*.

Dire que la traductologie s'articule à une pratique dont elle entend rendre compte, c'est un fait établi qui ne dispense pas pour autant de définir comment, en quels termes, sur quel terrain et avec quelle finalité, questions que soulève Y. Gambier (2001/2002 : 27-28) :

« Vise-t-elle [la traductologie] à modifier les pratiques traductionnelles ? Peut-on croire que décrire ce que font les traducteurs, leurs stratégies, expliquer leurs normes et leurs valeurs, évaluer les effets sur les récepteurs, sur les relations interculturelles ... soit sans effet sur ces pratiques ? Il reste à démontrer la responsabilité, la pertinence sociale de la recherche en traductologie, afin de dépasser le faux dilemme théorie/pratique qui alimente tant de discours et bloque tant les étudiants. »

C'est précisément sur ce « clivage théoriciens/praticiens (...) souvent très chargé émotionnellement, très « investi » psychologiquement. » selon J.-R. Ladmiral (1997 : 16) que portera le présent article. Plus qu'en une réelle réflexion épistémologique sur la traductologie qu'à ce stade de notre parcours, il nous semble difficile de mener, notre propos consistera

plutôt à examiner comment un même aspect de la pratique, l'évaluation des traductions, est envisagé par les théoriciens d'une part et par les praticiens de l'autre, praticiens dont on n'a que trop tendance à oublier, en dehors du champ de la littérature, qu'ils tiennent eux aussi un discours sur leur pratique, certes qualifié de pré-théorique ou d'impressionniste, en vertu d'un étiquetage qui dispense a priori d'approfondir une double question : celle de la contribution effective ou non de la traductologie à la pratique, et, a contrario, la contribution de la pratique voire du discours tenu sur la pratique par les praticiens eux-mêmes, à la traductologie.

### **Le point de vue des traductologues**

Pour éviter de nous perdre face à l'ampleur de la question, nous limiterons notre champ d'observation à l'évaluation des textes pragmatiques, évaluation pour laquelle M. Lederer appelait récemment de ses vœux la définition de critères suffisamment objectifs pour qualifier une traduction de réussie (2002 : 30). Commençons par préciser la notion d'évaluation. Selon la définition qu'en donne J. Delisle (2001 : 220-221), évaluer la traduction d'un texte pragmatique consiste à chercher à savoir si sa reformulation dans une autre langue répond aux critères d'*exactitude* entendue comme restitution du sens du message original, de *conformité aux règles d'écriture* du genre textuel auquel appartient la traduction, de *précision*, appréciée tant dans la terminologie que dans l'usage linguistique propre à un domaine de spécialité et un genre textuel considérés, de *pertinence*, elle-même appréciée par rapport à la fonction du texte traduit dans la culture d'arrivée. C'est la conjugaison de ces différents critères qui fait que la traduction de textes pragmatiques « passe la rampe » ou non. Il reste ici à préciser ce que recouvre le terme de textes pragmatiques, point sur lequel les propos de J. Delisle sont ici (ibid.) encore suffisamment explicites et dont nous ne retiendrons en substance que les éléments suivants : ce sont les dimensions référentielle et communicative qui y priment, il s'agit de textes le plus souvent destinés à une catégorie de destinataires relativement précis, généralement régis par des contraintes rédactionnelles d'ordre générique et se prêtant à une lecture plus utilitaire que de plaisir.

La traduction recouvre, c'est aujourd'hui un fait acquis, à la fois un processus et le produit de ce processus. L'évaluation, étape qui, effectuée par le traducteur ou par un tiers et même les deux, ponctue le processus, ne se solde pas par la production d'un texte, mais par celle d'un « jugement évaluatif » - le terme jugement s'entendant ici dans sa composante d'acte cognitif et non comme « censure » -, lequel peut rester informulé et ne se manifester que par les modifications apportées au texte, ou prendre la forme explicite d'une appréciation qualitative de la traduction. Ce « jugement » résulte toutefois lui-même d'un « faire », d'un processus ou d'une série d'étapes au fil desquelles s'élabore l'évaluation, néanmoins dictée ou orientée par des critères appartenant à différents registres.

Voyons d'abord les étapes ou modalités par lesquelles s'élabore l'évaluation. On distinguera ici deux approches possibles : celle, globale - que l'on pourrait aussi qualifier de pragmatique, non pas au sens linguistique du terme mais d'une modalité d'action, voire d'éthique<sup>1</sup> - de critères valant pour la démarche dans son ensemble et qui, implicitement ou explicitement, guident l'élaboration d'une traduction, et celle, procédurale, des étapes à distinguer dans la « construction » de cette évaluation. On doit à A. Berman d'avoir clairement mis en évidence des critères qui, certes initialement destinés aux critiques de traduction et applicables à la traduction des œuvres, dont les textes pragmatiques, par leur finalité même, sont a priori fort éloignés, permettent d'apprécier la démarche globale adoptée par un traducteur et qui, à

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point le Numéro 2, vol. 7 de la revue *The Translator*, novembre 2001, « The Return to Ethics ».

l'analyse, s'avèrent néanmoins opérants tant aux traductions en cours d'élaboration qu'à la traduction de textes ne faisant pas « œuvre ». Sous les appellations de *position traductive* (1995 : 74), de *projet de traduction* (1995 : 76) et d'*horizon traductif* (1995 : 79-80), A. Berman définit d'une part la conception que le traducteur a de sa propre fonction et celle qu'il a de la traduction comme activité, conception qui s'aligne ou non sur une « doxa » traductive, entendue comme l'ensemble des règles du « bien écrire » et du « bien traduire », la norme intériorisée de « ce qu'on attend que soit une traduction » (Pym, 1997 : 92), d'autre part les conditions concrètes de la réalisation d'une traduction, formulées le plus souvent par le client ou donneur d'ouvrage, en bref l'application, la particularisation à une traduction précise de l'ensemble des critères définissant la « position traductive » in abstracto. L'« horizon traductif » recouvre quant à lui l'ensemble des paramètres langagiers, culturels et historiques voire littéraires le cas échéant, qui déterminent le sentir, l'agir et le penser d'un traducteur, donnant à la notion d'horizon une double polarité, celle d'un amont, d'un ensemble de valeurs préexistantes en fonction desquelles apprécier une traduction dans un état donné de société, et celle d'un aval, ce qui borne ou balise la marge de manœuvre du traducteur. Les propos d'une traductrice de l'industrie pharmaceutique (Baccara, 2003, 11) conjuguant position et horizon traductifs, montrent mieux qu'une longue argumentation, nous semble-t-il, en quoi ces critères peuvent aussi s'appliquer à la traduction de textes pragmatiques :

« le plus difficile cependant, et aussi le plus irritant à mon sens, est l'obligation devenue impérative en français d'utiliser une phraséologie rigide, entièrement stéréotypée, adossée à un lexique général très appauvri et strictement délimité, souvent inédite et peu naturelle parce que décalquée de l'anglais, pour exprimer des choses parfois simples... si simples que le traducteur non averti ne se poserait aucune question et rédigerait « normalement », comme il en a l'habitude. Faute de respecter ces figures imposées, il serait rapidement considéré comme non spécialiste et donc incompetent. »

Les critères permettant de porter une première appréciation globale sur la démarche adoptée pour traduire et sur les critères ou contraintes d'ordre général qui s'y appliquent, ne dispensent pas pour autant d'examiner le « faire » associé à l'évaluation, faire qui prend la forme d'une lecture ou d'une relecture évaluative et mobilise différents volets de la compétence de lecture, celui de la compréhension d'une part et la dimension critique de l'autre, avec pour résultat éventuel une amélioration du produit initial, selon que la lecture s'assortit ou non d'une intervention sur le texte, comme l'indique le psychologue cognitiviste M. Fayol (1992 : 113). Le volet critique de la compétence de lecture implique en effet, de la part du traducteur, de savoir lire ce qui est effectivement écrit et non ce qu'il pense avoir écrit, de savoir porter un diagnostic sur les sources de dysfonctionnement de la traduction et enfin de savoir y remédier, autrement dit de disposer d'une palette d'outils d'intervention sur le texte, autant de facettes d'une compétence qui peuvent bénéficier de « facilitations procédurales », telles que le recul temporel par exemple, élément toutefois mis à mal par l'accélération des cadences de traduction. Cette lecture passe par différentes étapes décrites notamment par D. Gouadec (1989) et qui sont

- le *pointage* qui permet de vérifier que le texte a été traduit dans son intégralité d'une part et qu'aucune erreur ou omission ne s'est introduite aux « points critiques » tels que chiffres, dates, noms, formules, titres, mise en page par exemple ;
- la *lecture intégrale*, dite aussi générique (Gouadec, 1989 : 96) qui peut se doubler d'une lecture naïve, celle de tout lecteur, d'autant plus difficile à retrouver qu'il s'agit pour le traducteur de lire son propre texte ;

- le *repérage*, phase tactique de l'évaluation consistant à repérer, outre les omissions ou erreurs, les zones d'ombre, points critiques, aspérités et autres disparates<sup>2</sup>. Cette étape peut elle-même être réalisée par confrontation de la traduction avec le texte de départ, méthode qui, tout en permettant de déceler nettement plus d'erreurs ou omissions que la lecture de la seule traduction, présente aux yeux de R. Larose, l'inconvénient de faire de la traduction le « clone » du texte de départ, et, poussée à l'extrême, d'amener le traducteur à fac-similer le texte de départ (1998 : 172). L'autre méthode, préconisée, elle, par A. Berman (1995 : 65), consiste à laisser l'original, à résister à la « pulsion de comparaison », de façon à pressentir si le texte traduit « tient », autrement dit s'il respecte les normes de qualité scripturaire et réunit les critères d'une textualité entendue comme « systématisme et corrélativité, organicité de tous ses constituants ».
- le *diagnostic*, étape d'identification et de catégorisation des dysfonctionnements repérés, en fonction de critères tantôt textuels, tantôt traductologiques, évoqués ici par A. Berman (1995 : 66) :

« Cette relecture découvre aussi, inmanquablement, des « zones textuelles » problématiques, qui sont celles où affleure la défektivité : soit que le texte traduit semble soudain s'affaiblir, se désaccorder, perdre tout rythme ; soit qu'il paraisse au contraire trop aisé, trop coulant, trop impersonnellement « français » ; soit encore qu'il exhibe brutalement des mots, tournures, formes phrastiques qui détonnent ; soit qu'enfin il soit envahi de modes, tournures, etc., renvoyant à la langue de l'original et qui témoignent d'un phénomène de contamination linguistique (ou d' « interférences »).

Cette dernière étape de diagnostic, est précisément celle qui implique de recourir à des critères préalablement définis, tant traductologiques que textuels, la traduction « réussie » ayant vocation à se fondre dans une textualité ordinaire et réunissant à ce titre les critères définis par de Beaugrande et Dressler, du moins en première analyse.

Passons d'emblée aux critères traductologiques, lesquels ont essentiellement pour objet de qualifier le lien entre texte de départ et texte d'arrivée et sont au premier chef la fidélité et l'équivalence. Si la fidélité a fait l'objet de travaux approfondis dans le cadre de la théorie interprétative à travers la thèse qu'y a consacrée A. Hurtado-Albir, il importe de préciser par rapport à quoi, à quel pôle il s'agit d'être fidèle : à la langue de départ, à la langue d'arrivée, au destinataire de la traduction, à l'époque de l'original, et pourquoi à l'un de ces éléments plutôt qu'aux autres (Hurtado-Albir, 1990 : 39), question qui l'amène à préciser qu'être fidèle ne veut dire ni traduire littéralement, ni traduire librement, mais implique de définir le type de lien approprié qui ne trahit ni par sa servilité ni par excès de liberté et permet à la traduction d'accomplir son rôle d'acte de communication (1990 : 41). Le pôle communication s'articule lui-même autour des notions de « vouloir dire » de l'auteur et des moyens propres à la langue d'arrivée pour exprimer ce vouloir dire.

L'équivalence, autre critère clé de l'évaluation d'une traduction, n'en reste pas moins, selon M. Pergnier (1987 : 392), une notion confuse voire contestée. Loin de se cantonner à un phénomène statique au niveau des signes et de leurs signifiés, la recherche d'équivalences relève d'un phénomène pragmatique mettant en jeu des facteurs extra-linguistiques

---

<sup>2</sup> Les disparates sont définies par Delisle en ces termes (2001 : 220) : « Par disparates, on entend les incohérences de nature lexicale, rhétorique, stylistique, rythmique, prosodique dont souffrent certains textes traduits. Ces éléments discordants sont caractérisés entre autres, par l'absence d'unité de langue, d'unité de style, d'unité de ton : registres incompatibles ou hétéroclites, distorsions sémantiques, anachronismes et archaïsmes potiches, inconsistances lexicales, rupture des conventions littéraires, fausse oralité, fausse langue dialectale. »

dynamiques. Conçue comme une relation de synonymie par F. Israël (2002 : 89-90), l'équivalence permet d'établir une relation d'analogie entre deux objets de pensée :

« Ce qui nous amène à l'équivalence des textes. Deux textes peuvent être tenus pour synonymes si, par delà les différences des idiomes liées à la matérialité de la forme, ils présentent la même teneur, si leurs registres et leurs forces perlocutoires sont comparables et, partant, s'il existe entre eux une telle convergence qu'ils peuvent assumer la même fonction. (...) Le lien entre les textes n'est plus alors direct, univoque, dicté par la texture linguistique de l'original mais devient implicite, souple et complexe car ce sont des données non verbales qui vont déterminer les choix d'écriture du texte second. »

L'équivalence, relation liée au critère de fonction du texte et dictée par des critères non exclusivement verbaux, n'en est pas moins, aujourd'hui, familière de tous les traductologues (voir notamment Lederer, 2002) et peut s'apprécier aussi bien à l'échelle macrotextuelle que microtextuelle, en fonction d'une lecture aussi bien intégrale que locale, de repérage et de diagnostic ponctuels, et porter sur l'aspect tant dénotatif que connotatif du langage. Au niveau macrotextuel, l'équivalence s'apprécie tant à l'échelle générique du respect de conventions textuelles, pour autant qu'elles existent ou pré-existent dans chacune des « langues-cultures » de départ et d'arrivée, qu'en termes d'équivalence pragmatique ou communicative entendue comme adéquation au destinataire du texte, sous la double composante d'adéquation à la finalité de la traduction et d'une identité d'effet produit sur le destinataire par le texte de départ et la traduction.

Si les critères traductologiques permettent de qualifier le lien entre textes de départ et d'arrivée, ils ne définissent pas pour autant ce qu'est une bonne ou une mauvaise traduction, point sur lequel J. Delisle précise (2001 : 220) :

« une traduction réussie peut comporter des erreurs et [qu']une traduction non réussie peut être néanmoins pertinente du point de vue de sa fonction. En la matière, tout n'est pas noir ou blanc. Loin s'en faut... »

Aussi convient-il, pour évaluer la qualité d'une traduction, de mobiliser, certes, des critères textologiques et traductologiques, mais aussi de tenter de cerner la notion de lisibilité, applicable, entre autres, à la traduction et entendue à la fois comme

- *intelligibilité*, supposant de la part du traducteur l'art de ménager un rapport implicite/explicite adapté au lecteur, modèle ou réel ;
- *prévisibilité*, cette prévisibilité n'étant que la manifestation du respect, par le traducteur, des conventions génériques, lois, schémas ou autres et qui, inscrites dans le « bagage textuel » du lecteur, lui permettent de mobiliser son expérience antérieure ;
- *confort, aisance, voire plaisir de lecture*, fondés sur des paramètres stylistiques tels que simplicité, brièveté, clarté, spontanéité et caractère approprié de l'expression, correction grammaticale, emploi à bon escient de locutions, termes étrangers et de néologismes, cohérence terminologique (Larose, 1998 : 176), ensemble de paramètres généralement associés à la fluidité de l'expression, considérés par certains comme « stigmate » de la traduction utilitaire, dictée par des impératifs économiques de subordination au confort de lecture du client, et présentant selon A. Pym, l'inconvénient d'« éclipser » le travail du traducteur, de mener à son « invisibilité programmée », et de faire perdre de vue au lecteur qu'il lit une traduction (1997 : 94), point qui mériterait plus ample développement.
- *caractéristique d'une interaction lecteur-texte*, qui, optimisée, se manifeste par un « état un peu magique de satisfaction tant lectorale que scripturale » (Bourque, 1986,

94), autrement dit de plaisir partagé, au contraire d'une « a-lisibilité », ou encore d'une situation où le traducteur obligerait le lecteur à travailler et décrite en ces termes par A. Pym (1997 : 121) :

« Le traducteur travaille pour que le lecteur n'ait pas à travailler. (...) Mais si, par contre, le traducteur fait un effort considérable pour produire une traduction dite « résistante », c'est-à-dire relativement difficile à lire, bien garnie de notes et largement préfacée, son effort devra être en partie reproduit par le lecteur lors de l'évaluation »

L'examen rapide de ces étapes et critères décrits dans une perspective traductologique, n'était toutefois qu'un tremplin pour aborder le discours tenu par les praticiens eux-mêmes sur leur pratique, M. Pergnier (1981 : 256) n'étant aujourd'hui plus le seul à rappeler que :

« Ce sont les praticiens de la traduction qui sont les plus aptes, sinon à résoudre, du moins à poser correctement les problèmes théoriques, et à les formuler dans des termes où des réponses peuvent leur être apportées. De ce point de vue, le souci tout récent de traducteurs professionnels de théoriser eux-mêmes leur art est un apport de toute première importance. »

### **Le point de vue des praticiens**

La parole sera donc ici aux praticiens, non sans quelques précisions préalables. Sans oublier que nombre de traductologues ont d'abord été traducteurs, nous entendons par praticiens la population des traducteurs au sens large, hétérogène, autrement dit non seulement les traducteurs spécifiquement formés à la traduction – formation dont il ne s'agit évidemment pas de mettre en cause l'utilité -, lesquels auront vraisemblablement eu accès à une forme quelconque de théorisation, mais aussi tous ceux, qui informaticien, qui ingénieur, qui géologue, qui cadre commercial, qui docteur en chimie, droit ou autre, et convertis ou « reconvertis » pour mille et une raisons à la traduction, pour qui la traductologie relève de la nébuleuse. Peut-être n'est-il pas non plus inutile de rappeler qu'un certain nombre d'entre eux peuvent fort bien se trouver en position de donneurs d'ouvrage auprès de traducteurs formés, eux, à la traduction, ce qui les amène sinon à « théoriser », du moins à réfléchir à la pratique, comme en témoignent les différentes manifestations organisées, entre autres, par la Société Française des Traducteurs. Les traducteurs formés à la traduction ont intégré le discours qui a étayé l'enseignement qui leur a été dispensé et leur propos en est ou en serait le reflet<sup>3</sup>, il nous semble en revanche que ceux dont ce n'est pas le cas sont dès lors amenés à se forger une représentation de l'activité de traduction ou un discours qui puise, paradoxalement, à des sources autres que celles de la traductologie et que nous nous proposons précisément d'aborder ici, tout en notant par ailleurs qu'il n'existe pas de cloisons étanches entre traducteurs formés à la traduction et traducteurs ayant suivi un autre parcours, de sorte que certains concepts traductologiques finissent bel et bien par imprégner les propos des seconds<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Témoin ces propos de D. Baccara (2003, 10), relatant ses débuts de carrière : « quand j'ai débuté comme traductrice salariée francophone dans un grand laboratoire pharmaceutique (...) Un très grand soin était alors apporté à l'écrit dans toute l'entreprise, même aux documents internes, non seulement sur le plan du français mais aussi sur celui de la typographie. Une approche qui peut paraître d'un autre âge mais dont le traducteur débutant tirait les plus grands bénéfices. Les dictionnaires médicaux bilingues n'étaient alors qu'en gestation. Tout concept anglo-saxon était décortiqué pour trouver son équivalent en langue française et se l'approprier. Rassurant pour une ancienne de l'ESIT, PUISQU'EN TOTALE ADEQUATION AVEC LA THEORIE INTERPRETATIVE DE LA TRADUCTION. » (C'est nous qui soulignons).

<sup>4</sup> On pourrait, dans le même ordre d'idées, s'interroger sur les motifs qui poussent les traducteurs issus de filières de formation autres que celle de la traduction, à considérer qu'ils n'ont pas besoin d'une formation spécifique à la traduction.

Les propos tenus par l'un d'eux, ingénieur chimiste de formation et auteur de plusieurs dictionnaires (Voituriez, 1993, 14), à l'occasion du compte-rendu de l'ouvrage de M. Ballard, *De Cicéron à Benjamin*, nous semble assez emblématiques de la position adoptée par nombre de praticiens à l'endroit de la traductologie :

« Ce n'est pas le fait d'agir en traduction qui donne la capacité à en parler sur le plan scientifique<sup>5</sup>, nous sommes tentés de retourner l'argument en disant : « Ce n'est pas la capacité de parler de la traduction sur le plan scientifique qui fait le traducteur ». Et puis qu'on nous explique ce qui donne cette capacité ! »

La distance, voire la méfiance souvent rencontrée dans les rangs des traducteurs envers le discours théorique mériterait d'être approfondie, et, résumée, non sans facilité, par la formule lapidaire : « la traductologie, à quoi ça sert ?<sup>5</sup> », reflète sans doute le fait que ce discours ne donne ni solution ni recettes toutes faites aux difficultés concrètes rencontrées au fil des textes, voire un sentiment de dépossession qui pourrait s'exprimer par une formule tout aussi lapidaire du type « de quelle pratique le théoricien s'autorise-t-il ? ». Ce serait toutefois s'en tenir à des préjugés et a priori, aussi tenaces soient-ils, que de se cantonner à ce point de vue, et la lecture des écrits des traducteurs montre que la réflexion est loin d'être absente de leurs préoccupations.

Le praticien conçoit d'abord son activité en termes de prestation réalisée dans le cadre d'une relation client-fournisseur, autrement dit dans la perspective commerciale – excepté fiscalement - d'une prestation de service, témoin le *Petit guide de l'acheteur de traduction* (Aparicio et al., 2002) qui l'amène tout naturellement à « parler le langage de l'autre », double clé de voûte de son activité, et à envisager l'évaluation du produit fourni ou « vendu » en termes de qualité, en prenant pour référence la série de textes normatifs prévus à cette fin dans un contexte industriel : norme ISO 9000 à l'origine et normes spécifiques à la traduction en cours d'élaboration aujourd'hui à l'échelle européenne. Ce langage étant a priori celui de la plupart de leurs clients, présente pour avantage de favoriser la mise en place d'un terrain d'entente avec le donneur d'ouvrage, phénomène dans lequel on pourrait néanmoins être tenté de voir une forme d'assujettissement au mode de pensée en même temps qu'au langage du donneur d'ouvrage, confortant le statut de « parole dominée » avancé par certains.

La qualité, qu'est-ce à dire ? « L'aptitude d'un produit, d'un service ou d'un bien, à satisfaire les besoins – exprimés ou implicites - de l'utilisateur » (Mateescu-Rivoal, 1992, 16), ou encore « l'aptitude d'un ouvrage ou d'une fourniture, au sens large, d'un produit ou d'un service à satisfaire à l'usage défini auquel il est destiné » (Morvillez, 1992, 6). C'est aussi le terme générique sous lequel est abordée la question de l'évaluation des traductions par les praticiens, le terme d'évaluation étant vraisemblablement entaché à leurs yeux d'une connotation pédagogique dont ils entendent bien se distancer. La particularisation des deux définitions ci-dessus à la traduction, implique d'une part que ce qui est évalué, c'est à la fois le produit de la prestation, autrement dit la traduction, et le processus, y compris les moyens mis en œuvre pour le réaliser, point sur lequel le discours de la qualité rejoint le discours traductologique, et, d'autre part, que le terme ou pôle de référence de la qualité est le destinataire du produit ou de la prestation, à qui il incombe d'apprécier la qualité. Notion relative, difficilement mesurable dans l'absolu, la qualité est associée à celle de valeur d'une part : « la qualité, c'est ce qui fait la valeur d'une chose, d'un produit, d'un service » (Lord, 1993, 33) et à celle de durée de l'autre : faire preuve de « qualité », c'est présenter une

---

<sup>5</sup> C'est sans doute parce que la question nous a été posée avec une insistance parfois pesante au cours de la réalisation de notre thèse qu'il nous a paru nécessaire de chercher à en cerner les enjeux.

aptitude à durer, perdurer, principe que certaines traductions très éphémères, dans le domaine boursier par exemple, tendent à infirmer. L'adoption de la démarche qualité<sup>6</sup>, en matière de traduction relève de la nécessité ressentie d'explicitier les manières de procéder, témoin ces propos du responsable du service traduction du Bureau de Recherches Géologiques et Minières à la date de la rédaction de l'article (Reliant, 1996, 15) :

« Expliciter l'implicite est toujours positif, parce que jamais inutile même si certaines dispositions fixées par écrit semblent des évidences. La qualité, c'est mettre par écrit au moins un cadre, quelquefois beaucoup plus, pour régir les rapports entre client et fournisseur. »

Elle témoigne aussi de l'alignement sur une démarche de formalisation et de codification généralement adoptée dans les entreprises, et reprise au compte des traducteurs dans une perspective d'homogénéisation de la pratique et de transparence à l'égard des utilisateurs, donneurs d'ouvrage en l'occurrence, témoin les propos du même auteur (id., 21) :

« Une charte, un cahier des charges sont des choses formelles. Notre souci est d'aller vers une formalisation des prestations. La personne qui fait cette démarche est plus professionnelle que celle qui ne la fait pas. Cela vaut pour un individu, une entreprise et une profession dans son ensemble. »

Ce souci d'explicitation et de codification va de pair avec l'adoption de formes textuelles appropriées qui vont de la charte à la norme, considérée comme la forme la plus aboutie de cette mise en forme, en passant par les spécifications, « directive particulière se rapportant à l'exécution d'une tâche ou d'une opération », et le cahier des charges, « document fournissant l'ensemble des spécifications applicables à l'exécution d'un travail » (Gouadec, 1999, annexe 2, glossaire).

Explicitier, codifier, certes, mais quoi précisément ? La démarche qualité a pour objet la description et la définition de la nature, de la chronologie et de la coordination des opérations à réaliser pour fournir la prestation, en ce sens « la qualité et l'assurance qualité portent sur l'organisation plus que sur la prestation ou le produit eux-mêmes » (Bacquet, 1992, 24). Il s'agit d'évaluer non seulement le résultat mais aussi le cheminement pour arriver au résultat, ce qui implique la description des moyens tant matériels et immatériels - logiciels, documentation par exemple - qu'humains, à mobiliser pour la réalisation de la prestation, avec une éventuelle répartition des rôles variable selon que le prestataire est interne à l'entreprise et amené à ce titre à assurer la responsabilité linguistique et technique de ce qu'il est convenu d'appeler un « projet », à jouer comme « filtre qualitatif » (Prioux, 1999, 53) ou qu'il est externe à cette structure et intervient en tant que « simple traducteur » ou « réviseur ». La codification de la pratique aboutit donc à une définition des rôles, « droits et devoirs » respectifs du client et du fournisseur, la démarche valant aussi bien pour les traducteurs que pour leurs clients. Il s'agira pour les premiers, en cernant mieux les besoins ou attentes de leurs clients, de chercher à mieux y répondre, mais aussi de protéger leur prestation, en faisant préciser les moyens mis à disposition, délais impartis, tarif accepté, critères qualitatifs et d'empêcher toute intervention intempestive sur leur texte après « livraison ». Il s'agira aussi pour eux de sensibiliser leurs clients aux difficultés rencontrées dans la réalisation de la prestation et de les aider à prendre conscience des « bonnes pratiques » à respecter, des

---

<sup>6</sup> En réalité, le thème de la qualité n'est pas nouveau, puisqu'il faisait l'objet du 3ème Congrès de la FIT en 1959 à Bad-Godesberg (Seleskovitch, 1990, 21) et qu'il imprègne la traductologie canadienne à travers le Sical, système canadien d'appréciation de la qualité linguistique. En d'autres termes, ce qui nous semble intéressant ici, c'est la justification, par les traducteurs, de l'adoption de ce thème ou discours pour évaluer les traductions.

écueils à éviter et dont le *Petit guide de l'acheteur de traductions* dresse pour ainsi dire un catalogue raisonné, en attirant l'attention sur les critères de choix d'un traducteur, la relation entre texte et illustrations, la nécessité de raisonner « international » ou « local », d'informer le traducteur de la finalité de la traduction et de lui demander de relire la version définitive par exemple. Le client apprendra quant à lui à dialoguer avec le traducteur, avec les avantages et inconvénients exprimés ici par un traducteur-enseignant (Rochard, 1992, 31-36) :

« ... le client a tout intérêt à engager un dialogue avec le traducteur, pour le choisir, pour lui expliquer ce qu'il attend, pour écouter les remarques que le traducteur va faire sur les conditions matérielles de la traduction (...) et les besoins qu'il va exprimer (terminologie, documentation, contact avec les auteurs du texte le cas échéant. ...) Pour être efficace, le cahier des charges écrit doit être complété par ce dialogue (client-traducteur). [...] Le bon client en arrive à dépendre de manière viscérale du traducteur compétent au point d'attendre de sa part l'impossible. »

La démarche qualité amenant à dissocier, tout comme en traductologie, processus, ici prestation, et produit du processus, il en résulte la définition d'étapes ou de modalités permettant d'apprécier la qualité et qualifiées

- d'*analyse de la qualité*, ce qui, appliqué à la traduction, se concrétise en termes d'évaluation de la lisibilité et de la « fiabilité » du texte traduit, la possibilité de l'utiliser tel quel ;
- de *contrôle de la qualité* : « la prestation répond aux critères prévus », le contrôle porte à la fois sur la qualité linguistique et rédactionnelle, sur les éléments techniques, factuels, le « fonds », l'homogénéité et la présentation du document ;
- d'*auto-contrôle* : il est en effet admis, dans le contexte industriel, que « le meilleur contrôleur d'un travail, d'un produit, c'est en fait l'opérateur lui-même » (Morvillez, 1992, 8), ce qui, appliqué à la traduction, justifie que le traducteur soit chargé de la toute dernière relecture de son propre texte, y compris après d'éventuelles modifications apportées par le donneur d'ouvrage ;
- de *maîtrise de la qualité*, ensemble des dispositions prises en amont pour s'assurer du résultat et impliquant notamment une définition préalable de critères, généralement réunis en une documentation ;
- d'*assurance qualité*, laquelle consiste à s'assurer que le niveau de qualité souhaité et prédéfini est obtenu, que la traduction est « utilisable », vérification réalisée par des contrôles portant aussi bien sur le « produit », fonds et forme inclus, que sur la méthode appliquée et les moyens utilisés pour le réaliser, l'ensemble de ces paramètres étant regroupés dans un *système d'assurance qualité*.

Comment évaluer la qualité du produit ? Ici, différents types de critères sont mobilisés, celui des niveaux de qualité, document de travail, qualité standard ou publiable, et l'ensemble de ceux, énumérés par la norme allemande DIN 2345 qui portent sur le texte cible (section 6) dont on vérifiera tour à tour l'intégralité, la présentation typographique, la disposition des tableaux et figures, les notes de bas de page, l'usage des symboles, la traduction des noms propres, les citations et les néologismes. Les modalités de traduction sont quant à elles abordées dans la norme autrichienne Önorm D 1200 sous la forme d'une liste de termes permettant de les qualifier et vont de la traduction documentaire à la post-édition de textes obtenus par traduction automatique en passant par la traduction communicative et fonctionnelle, l'adaptation, la traduction informative, la mise à jour, la localisation, l'internationalisation et la documentation technique. La révision n'est mentionnée explicitement que par la norme DIN 2345, et porte sur les éléments suivants : intégralité, exactitude du fond et emploi des termes en conformité avec la fonction du texte, respect de

l'orthographe, de la grammaire et de l'usage linguistique, respect des points particuliers convenus avec le client, bien-fondé des éventuelles notes du traducteur. Tous ces critères convergent, on le voit, avec ceux définis dans le cadre traductologique, puisqu'ils intègrent la fonction du texte d'une part, et énumèrent les modalités du traduire, rejoignant sur ce point les propos de D. Seleskovitch, soulignant la nécessité pour la traductologie de « recenser et d'analyser tout ce qu'il est convenu d'appeler traduction, tant sur le plan théorique que dans la pratique quotidienne. » (1990 : 24). Nous ne nous attarderons cependant pas sur ces critères, pour passer plus rapidement aux conséquences à dégager de ce trop bref panorama, conséquences qui s'expriment par une mise en cause de la qualité des textes fournis aux traducteurs d'une part et par une définition de la compétence de traduction de l'autre, point que nous n'aborderons pas ici.

Si les traducteurs constatent d'un avis unanime que 50 à 80 pour cent des textes de départ présentant des anomalies, et qu'il leur appartient de rectifier fautes, inexactitudes, voire erreurs logiques ou de sens, ils en imputent les raisons à différents facteurs qui vont de l'allophonie, le fait pour un rédacteur de s'exprimer dans une langue autre que sa langue maternelle, constatée dans les organisations internationales et bien d'autres instances, aux multiples remaniements dont ils font l'objet, témoin ces propos du responsable de la Division de la traduction de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Prioux, 1999, 41) :

« ... les traducteurs se trouvent parfois face à des textes inintelligibles. Les ajouts, suppressions, déplacements successifs aboutissent à des textes décousus et incohérents, parfois incomplets. Il faut donc des traducteurs très expérimentés et rompus à ce type de texte pour en restituer une logique souvent peu évidente. »

Les déficiences des textes de départ sont également imputables à une relecture insuffisante de la part des rédacteurs, phénomène qui ne fait que s'intensifier, l'échelle de temps prise en considération pour l'élaboration d'un document étant la même que pour sa transmission, le temps réel. L'adoption de la démarche qualité amène également à constater (Reliant, 1996, 21) que la traduction peut toujours être améliorée, ce qui n'implique ni qu'elle soit mauvaise, ni qu'elle comporte des erreurs ou inexactitudes, mais qu'en tant qu'écrit, elle puisse toujours être peaufinée :

« Qualité ne signifie pas fabriquer des produits sans la moindre erreur ou faute. Elle signifie, fabriquer des produits et, chaque fois qu'il y a un problème, être capable de reconstituer la chaîne des opérations dans les documents écrits pour trouver où le problème s'est produit et le régler une fois pour toutes. La qualité, ce n'est pas le sans défaut, c'est l'absence de répétition des mêmes défauts. C'est une démarche d'amélioration constante. »

Propos qui ne sont pas sans évoquer ceux de M. Ballard, selon qui, là où l'écriture vise un absolu, la traduction fait prendre conscience d'une relativité (1998 : 22) et qui, à leur tour, amènent à constater que bien souvent, la traduction améliore l'original, constat commun non seulement au traducteur (Lord, 1993, 33) et au traductologue M. Ballard (1992, 212-216) qui, dans une perspective diachronique et faisant référence à Tytler, met en relief cette fonction améliorative de la traduction et la part prise par le traducteur dans l'éclaircissement du sens, mais aussi au responsable de la Division de la traduction déjà cité (Prioux, 1999, 41) :

« Et c'est une grande satisfaction d'entendre des demandeurs dire que **la traduction leur a permis de comprendre le texte original**<sup>7</sup>. Cela compense en partie les frustrations nombreuses dues à des critiques souvent injustifiées. »

En d'autres termes, si la notion de relativité est associée à celle de traduction, elle l'est aussi, par voie de conséquence, à l'original lui-même qui bénéficiera, le cas échéant, de l'effet d'amélioration induit par la traduction.

A quel constat cette comparaison brossée à grands voire gros traits entre discours traductologique et propos tenus par les praticiens sur un même aspect de la pratique, celui de l'évaluation de la qualité d'une traduction, nous conduit-il ? En premier lieu, à celui que, si la traductologie est bel et bien censée éclairer la pratique, les praticiens ne semblent pas réellement partager ce point de vue, puisqu'ils forgent à leur tour un discours sinon explicatif, du moins descriptif, qui leur est propre. Ce premier constat amène lui-même à s'interroger sur les destinataires d'un discours traductologique que les praticiens eux-mêmes ne semblent pas particulièrement enclins à vouloir s'approprier, tout comme sur l'homogénéité supposée de la traductologie et plus encore sur celle des praticiens, considérés du point de vue traductologique comme un corps constitué. En deuxième lieu, que toute réflexion n'est pas absente de la pratique, tant s'en faut, même si la finalité n'en est pas tout à fait la même que pour la traductologie. Si, en traductologie, l'explicitation de la démarche adoptée vise principalement la transmission d'un savoir-faire et la constitution d'une discipline à part entière, elle relève, pour les praticiens, d'un souci de régulation de la relation client-fournisseur, voire la défense des intérêts de la profession. Il reste dès lors à s'interroger sur le statut épistémologique de leurs propos : relèvent-ils ou non d'une théorisation et qu'est-ce qui, par nature, les différencie d'une traductologie ? Une autre série de constats amène, a contrario, à faire ressortir les points communs entre ces deux types de discours : quoique de sources différentes, ils empruntent l'un et l'autre à un ou des discours existant(s) pour décrire la pratique, celui d'autres disciplines pour les traductologues, celui de la normalisation pour les praticiens ici considérés. Tous deux tiennent compte de la double dimension de la traduction, processus et produit, y compris au stade final de l'évaluation, où la nécessité se fait ressentir, dans les deux cas, de définir au préalable un canevas de critères à la fois textuels, chronologiques et « actanciels » au sens où différents acteurs textuels peuvent intervenir pour élaborer et apprécier une traduction, démarche d'explicitation qui s'applique aussi bien à la prestation de traduction qu'à l'appréciation de son produit. Il en ressort également l'affirmation du rôle primordial du traducteur dans cette évaluation sous la forme d'un auto-contrôle, l'ancrage social de la traduction, constaté au niveau théorique, amenant les praticiens à préciser les prérogatives et obligations respectives du traducteur et du donneur d'ouvrage, voire la primauté de l'aspect prestation sur celui du produit, la valeur du service fourni par le professionnel tenant tout autant à des facteurs relationnels tels qu'image, confiance, autorité, respect, qu'à des facteurs matériels tels que délais ou efficacité selon A. Pym (1997 : 71). Si la démarche descendante qui va de la théorie à la pratique a déjà été partiellement mise en lumière, n'y aurait-il pas lieu, a contrario, de s'interroger sur la part prise par les réflexions des traducteurs dans l'élaboration de la traductologie, démarche que les travaux menés dans une perspective historique par M. Ballard ou par J. Delisle ont déjà largement amorcée, fût-ce pour souscrire, en dernière analyse et en leur donnant un sens fort, aux propos de J.R. Ladmiral (1980 : 28-29) selon qui la traductologie n'est pas tant un discours *sur* la traduction que le discours *de* la traduction, la verbalisation d'une réflexion implicite à la pratique du traduire.

---

<sup>7</sup> C'est nous qui soulignons.

## Bibliographie

### Traductologues

- Ballard Michel, *De Cicéron à Benjamin*, Traducteurs, traductions, réflexions, Lille, Presses Universitaires de Lille, Collection Etude de la traduction, 1992.
- Ballard Michel, « La traduction comme conscience linguistique et culturelle : quelques repères », in M. Ballard (dir.) : *Europe et traduction*, Artois Presses Université, 1998, pp. 11-24.
- Berman Antoine, *Pour une critique des traductions : John Donne*, Paris, Gallimard, 1995.
- Bourque Gaëtan, « La matérialisation du lisible », *Protée*, Québec, 1986, p. 89-108.
- Delisle Jean, « L'évaluation des traductions par l'historien », *Méta*, vol. 46 n° 2, Montréal, 2001, pp. 209-226.
- Delisle Jean, Lee-Jahnke Hannelore, Cormier Monique C., *Terminologie de la traduction*, Amsterdam, Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, 1999.
- Fayol Michel, « L'écrit : perspectives cognitives » in Bentolila A. (dir.) : *Lecture et écriture*, Actes II, Paris, Nathan, 1992, pp. 101-125.
- Gambier Yves, « La traductologie a-t-elle encore un avenir sans les traducteurs ? » *Equivalences*, n° 28/2, 2001-2002, pp. 19-29.
- Gouadec Daniel, *Le traducteur, la traduction et l'entreprise*, Paris, Afnor Gestion, 1989.
- Gouadec Daniel, *Traduguide N° 1 – Traduction signalétique et traduction synoptique*, Paris, La Maison du dictionnaire, 1999.
- Hurtado-Albir Amparo, *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier Erudition, Collection Traductologie n° 5, 1990.
- Israël Fortunato, « La trace du lien en traduction », in F. Israël (dir.) : *Identité, altérité, équivalence ? La traduction comme relation*, Paris, Minard, 2002, pp. 83-91.
- Ladmiral Jean-René, *Traduire, théorèmes pour la traduction*, Paris, Petite bibliothèque Payot n° 366, 1979.
- Ladmiral Jean-René, « Philosophie de la traduction et linguistique d'intervention », *Traduzione et tradizione, Lectures* n° 4-5, université de Bari : Dedalo libri, 1980, pp. 11-41.
- Ladmiral Jean-René, « Théorèmes pour la traduction », *Les Cahiers du DSL*, Université de Lausanne, 1987, pp. 3-17.
- Ladmiral Jean-René, « Pour une philosophie de la traduction », *Revue de métaphysique et de morale* n° 1, La traduction philosophique, 1989, pp. 5-22.
- Ladmiral Jean-René, « Les 4 âges de la traductologie – Réflexions sur une diachronie de la théorie de la traduction », in *L'histoire et les théories de la traduction*, ETI/ASTTI, Genève, 1997, pp. 11-42.
- Ladmiral Jean-René, « La traduction, un concept aporétique ? » in F. Israël (dir.) : *Identité, altérité, équivalence ? La traduction comme relation*, Paris, Minard, 2002, pp. 117-140.
- Larose Robert, « Méthodologie de l'évaluation des traductions », *Méta*, vol 43 n°2, 1998, pp. 163-186.
- Lederer Marianne, « Correspondances et équivalences, faits de langue et faits de discours en traduction », in F. Israël (dir.) : *Identité, altérité, équivalence ? La traduction comme relation*, Paris, Minard, 2002, pp. 17-27.
- Pergnier Maurice, « Théorie linguistique et théorie de la traduction », *Méta*, vol. 26 n° 3, Montréal, 1981, pp. 255-262.
- Pergnier Maurice, « L'équivalence en traduction », *Méta*, vol. 32 n° 4, Montréal, 1987, pp.392-402.
- Pym Antony, *Pour une éthique du traducteur*, Artois Presses Université, Presses de l'université d'Ottawa, Collection « Pédagogie de la traduction », 1997.
- Seleskovitch Danica, « Traduction et traductologie », in Mladen Jovanovic (ed) : *12ème Congrès de la FIT*, Belgrade, La traduction profession créative, 1990, pp. 18-28.

Seleskovitch Danica, « Traductologie », *Traduire* n° 150, 4/1991, pp. 5-14.

## Traducteurs

Aparicio A., Durban Ch., Edery A., *Traduction – Faire les bons choix*, Petit guide de l'acheteur de traductions, SFT/ITI, 2002.

Baccara D. « Déconcertante évolution », *Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'ESIT*, La traduction dans le domaine scientifique, numéro 25, avril 2003, pp. 10-11.

Bacquet X., « Un exemple de cahier des charges », *Traduire* n°153, 3/1992, pp. 22-28.

Lord D., « L'assurance qualité appliquée à la traduction », *Traduire* n° 157, 3/1993, pp. 32-37.

Mateescu-Rivoal H., « Les normes d'assurance qualité », *Traduire* n°153, 3/1992, pp. 15-21.

Morvillez M., « Quelques définitions » par M. Morvillez, *Traduire* n°153, 3/1992, pp. 6-10.

Prioux R., « Le traducteur indépendant professionnel » vu par l'OCDE et les autres organisations internationales », *Traduire* 178/179, 4/98-1/99, p. 35-60.

Reliant M., « Dossier : Table ronde sur la qualité », *Traduire* n° 168/169, 2/1996, pp. 7-22.

Rochard M., « La réponse du traducteur », *Traduire* n°153, 3/1992, pp. 29-37.

Voituriez M., « Théoriciens et praticiens », *Traduire* N°158, 4/93, pp. 12-15.